

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Tarifs applicables au 1 septembre 2024

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 100000 € : 5 % TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 5000 € TTC.
- Pour un prix de vente compris entre 100001 € et 1000000 € : 5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 1000001 € : 4,5 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Dans le cadre d'une délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux du titulaire du mandat initial.

Société CABINET VICTOIRE , SARL au capital de 45600 € - Siège social : 3 av du plateau de Rimiez 06100 Nice - RCS NICE n° 954802237 - Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI06052017000016220 délivrée par Nice

Garant : GALIAN ASSURANCES , 89 rue de la Boetie 73008 Paris

L'AGENCE NE PEUT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION OU DE SES HONORAIRES